

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2019 – DOB

ORDRE DU JOUR

DIRECTION DES FINANCES

1. **BUDGET 2019 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

DIRECTION JEUNESSE ET CITOYENNETE

2. **REAMENAGEMENT DE LA PLACE AUGUSTE GENIE – TRANCHE 2** – Demandes de financements

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

3. **LE DIPLOMATE** – Désignation du candidat

DIRECTION GENERALE

4. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019** – Approbation
5. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu



L'an Deux Mil Dix Neuf, le lundi 11 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 5 février Deux Mil Dix Neuf, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SAUVAGE - Mme KHACHAB - M. BELOUAHCHI – M. BENOIST - Mme LOBGEAIS – M. DENAIN – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA - M. LABET – M. NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : M. KORDJANI représenté par Mme sauvage – Mme SATUK représentée par M. Capet - Mme REZZOUG représentée par Mme Lobgeois –Mme BOUKALLIT représentée M. D'Inca – Mme SALOMON représentée par Mme Belfquih - Mme TOURE représentée par Mme Buzin – M. GAMBIER représenté M. Razack – Mme MICHEL représentée par Mme Salmona.

ETAIENT EXCUSES : M. TUIL – M. PUGET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Khachab



01 – BUDGET PRIMITIF 2019 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire remercie les élus, les habitants présents, les étudiants de l'IUT qui ont suivi toutes les réunions dans le cadre de la préparation budgétaire, et remercie également les Gilets jaunes de Montataire d'être présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est une procédure obligatoire, qui doit intervenir dans les deux mois précédents le vote du budget primitif, qui aura lieu cette année le lundi 25 mars 2019. A Montataire, le DOB permet de laisser la parole aux habitants et à toutes celles et ceux, qui d'une façon ou d'une autre interviennent dans la ville, afin de construire ensemble le budget.

Monsieur le Maire précise qu'une interruption de séance permettra aux personnes présentes dans le public de s'exprimer. Il souligne toutefois qu'à Montataire il n'y a pas besoin du débat d'orientation budgétaire pour laisser la parole aux habitants. En témoignent les 11 réunions de quartier et des rencontres de la vie associative qui se sont déroulées sur la commune d'octobre à février et qui servent à préparer le budget.

Monsieur le Maire indique qu'au cours de la séance les grandes orientations budgétaires seront présentées. Elles interviennent dans un contexte qui est particulièrement contraint, du fait de la demande de l'Etat de réduire les dépenses publiques. La majorité municipale s'élève contre cette impérieuse demande et s'inscrit contre la réduction des services publics, qui sont assurés au quotidien par les agents municipaux et qui sont le bien commun des Montatairiens. Dans une ville comme Montataire, plus que jamais, les habitants ont besoin de services publics. Plus de services publics, c'est d'ailleurs l'une des revendications des gilets jaunes, aux côtés de celle demandant davantage de pouvoir d'achat. Monsieur le Maire soutient ces revendications qui sont plus que légitimes : à Montataire le revenu moyen est particulièrement faible (13 400 €) ; dans le quartier prioritaire des Martinets il est encore plus bas (9600 €).

Monsieur le Maire signale que le Président de la République a écrit aux maires à la fin de l'année 2018 pour leur annoncer qu'il prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires dont 70.000 dans la fonction publique territoriale. Les services publics ont pourtant besoin d'agents municipaux pour être assurés !

C'est ainsi qu'au nom d'économies, la fermeture de la maternité de Creil s'inscrit dans cette volonté de réduire les dépenses publiques. Monsieur le maire dénonce un véritable scandale : la lutte continue contre la fermeture d'une maternité située au cœur d'une agglomération avec cinq quartiers prioritaires politique de la ville.

La réduction des dépenses publiques ne peut être la solution : de l'argent il en existe dans le pays (évasion fiscale, dividendes) mais les dirigeants ne veulent pas aller le chercher. Samedi dernier, le Palace a proposé une conférence gesticulée « Dernier tango pour les services publics ». Le conférencier a indiqué que les hôpitaux publics paient une taxe sur les salaires de 5 milliards ; alors que le coût de la suppression de l'ISF est de 5 milliards. Voilà par exemple où l'on pourrait trouver de l'argent ...

Dans ce contexte difficile, le travail des agents municipaux doit être salué. C'est grâce à eux, et aux efforts du quotidien que les services publics continuent d'exister.

Après cette introduction, monsieur le Maire donne la parole à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur Razack présente les orientations et les conditions du budget 2019 à l'aide du diaporama annexé.

Les principaux objectifs de la municipalité sont :

- maintenir les services publics,
- entretenir le patrimoine communal,
- assurer les investissements nécessaires de proximité,
- maîtriser le recours à l'emprunt

Monsieur Razack rappelle l'engagement pris de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat.

Ce budget 2019 est construit dans un contexte économique et budgétaire difficile :

- la suppression de la taxe d'habitation sans engagement ferme de la part de l'Etat sur la compensation aux collectivités,
- la baisse des moyens alloués par l'Etat,
- la baisse de la Dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation (diaporama annexé) : 11 réunions de quartier, visites dans les quartiers, rencontres avec les agents communaux, les bénévoles associatifs.

Pour chacune des réunions de quartier, une thématique a été abordée : environnement, sport/culture et loisirs, habitat/logement, petite enfance, cadre de vie/habitat, santé, tranquillité publique, jeunesse, solidarité et emploi/insertion économique

Elle présente les différents thèmes qui ont émergé des différentes réunions :

- Le devenir des sites Goss et Still,
- Le stationnement et travaux dans la rue Victor Hugo,
- La poursuite de l'effort environnemental,
- Le développement des outils numériques dans les classes élémentaires,
- Le dédoublement des classes de CE1,
- Le maintien des aides financières et des aides indirectes,
- Les conditions de travail des agents municipaux face aux besoins grandissants de la population.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Une quarantaine de personnes étaient présentes et une dizaine de personnes a pris la parole. Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- le devenir des sites industriels Goss et Still,
- le projet de regroupement des centres de secours de Montataire et Nogent,
- l'utilité de la carte de vœux adressée à tous les habitants,
- la fermeture de la maternité de Creil,
- la souffrance des habitants de l'agglomération creilloise,
- les atouts de la ville de Montataire, ville ouverte à la culture, nombreux équipements, ...
- l'engagement du personnel communal.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures 20 par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2019 proposées par Monsieur le Maire.

02 – REAMENAGEMENT DE LA PLACE AUGUSTE GENIE – Tranche 2 - Demandes de financements

Sur le rapport de Monsieur Pascal D'Inca, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, projets de territoire et déplacements, développement économique et commerce local, exposant que :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 juin 2017 relative au réaménagement de la place Auguste Génie,

Considérant la volonté des élus de travailler sur la redynamisation des quartiers sud et centre-ville,

Considérant l'achèvement de la première tranche du réaménagement du centre-ville,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre ce réaménagement par la rénovation des chaussées périphériques à l'aire de stationnement centrale, des trottoirs ainsi que de l'éclairage public situé devant les commerces,

Considérant la volonté des élus de donner une place plus importante aux piétons, aux circulations douces et de renforcer l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite,
Une seconde tranche de réaménagement du centre-ville a été élaborée dans la continuité des travaux réalisés sur la place centrale de la mairie.

Cette opération contribuera à reprendre les trottoirs et voiries dégradés, à améliorer l'éclairage public tant du point de vue de sa performance que de son implantation, à installer du mobilier urbain et à réorganiser le stationnement en lui donnant une lecture plus facile.

Trois places de stationnement supplémentaires seront créées à cette occasion.

Dans le but de rendre le centre-ville plus convivial, une aire de jeux sera également installée dans le square Pierre et Léa Léger. Les circulations douces seront également favorisées par l'installation d'une passerelle reliant le centre-ville au parking Ambroise Croizat et créant ainsi une continuité avec les pistes cyclables aménagées le long du Thérain (le coût de la passerelle n'est toutefois pas incluse dans ces présentes demandes de subvention).

Cette opération est actuellement estimée à 744 632,78 euros HT se répartissant par postes de dépenses de la manière suivante :

Nature des dépenses	Montants prévisionnels HT
Voirie et réseaux divers	524 668,10 €
Eclairage public / études	121 582,68 €
Aire de jeux	55 000 €
Créations d'espaces verts	24 002 €
Mobilier urbain	19 380 €
Total	744 632,78 €

Considérant la nature de l'opération et son coût, des demandes de subvention peuvent être déposées auprès de différents financeurs potentiels selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs potentiels	Montants sollicités	Pourcentage du montant HT de l'opération
FNADT (Etat)	433 706,23 €	58,25 %
Conseil départemental de l'Oise	162 000 €	21,75 %
Ville de Montataire	148 926,55 €	20 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 28 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention

Approuve la tranche 2 du réaménagement de la place Auguste Génie ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à réaliser des demandes de subvention auprès du Fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires (FNADT) et du Conseil départemental de l'Oise, ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel.

03- ESPACES BAR RESTAURANT « LE DIPLOMATE » - DESIGNATION DU CANDIDAT RETENU AU TERME DE LA CONSULTATION

Sur le rapport de Monsieur Pascal D'Inca, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, projets de territoire et déplacements, développement économique et commerce local, exposant que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de Commerce, notamment les dispositions de son article L 641-12-1°,

Considérant que, par délibération en date du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des murs et du fonds de commerce de l'établissement « Le Diplomate » dans le but de permettre le maintien de cette activité en centre-ville,

Considérant la précédente consultation publique tendant à la désignation d'un candidat à l'exploitation des espaces bar /restaurant, initiée par délibération du Conseil municipal en date du 18 mai 2015, et l'avis d'appel public à la concurrence, publié sur le support de presse légale *Le Courrier Picard*, le 22 septembre 2015,

Considérant que par délibération en date du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a retenu l'offre d'exploitation des candidats CEYLAN/LEDUC et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation avec ces candidats,

Considérant la constitution, par les candidats retenus, d'une société par actions simplifiée dite SAS D2M, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le n°817 948 128,

Considérant la signature de la convention relative à l'exploitation des espaces bar/restaurant « Le Diplomate », avec la société D2M, intervenue le 25 mars 2016,

Considérant les difficultés financières rencontrées par la SAS D2M et le montant de la dette cumulée à l'égard de la collectivité,

Considérant la procédure de redressement judiciaire prononcée par Jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 17 octobre 2018 et la procédure de liquidation prononcée par jugement du Tribunal de Commerce de Compiègne en date du 21 novembre 2018,

Considérant la mise en demeure d'exécuter les termes de la convention, adressée à l'exploitant, le 19 novembre 2018, en application des clauses du cahier des charges applicable, et l'absence de réponse, dans les délais impartis, qui, dans le cadre d'une application stricte des dispositions de la convention, pouvait légitimement donner lieu au retrait de la convention,

Considérant, à cet égard, la libération de la Ville des obligations de poursuite d'activité avec tout éventuel repreneur, confirmée le 4 février 2019, par la SCP ANGEL/HAZANE, mandataire liquidateur, désignée par le Tribunal de Commerce de Compiègne, par une attestation valant remise des clés du local, entérinant ainsi la résiliation définitive de la convention,

Considérant, malgré tout, que la poursuite de l'exploitation de ces espaces est rendue nécessaire et visera à maintenir l'activité de restauration/brasserie en centre-ville, essentielle à la vie locale, tout en permettant à la commune d'assurer une gestion optimale de son domaine privé,

Considérant le souhait de la collectivité de continuer à s’inscrire dans la conclusion d’un contrat administratif, tendant à l’exploitation prochaine des espaces bar/restaurant « Le Diplomate », régi notamment par les dispositions d’un cahier des charges prédéfini,

Considérant, à cet escient, le choix de la collectivité d’initier une nouvelle consultation publique, tendant à la désignation d’un prochain exploitant, et de procéder à un affichage en mairie de l’avis d’appel public à la concurrence, ainsi qu’à un envoi à publication, en date du 21 décembre 2018, sur le support de presse légale Le Courrier Picard,

Considérant la parution effective de cet avis sur le support de presse légale Le Courrier Picard, le 29 janvier 2019,

Considérant l’analyse des candidatures réceptionnées, réalisée à l’aune des critères énoncés au cahier des charges, incluant une lettre de motivation (note sur 5), ainsi qu’une note méthodologique (note sur 15), devant préciser le projet de fonctionnement de l’établissement (équipe, recrutement de personnel, développement de l’activité ...), une proposition de carte incluant, le cas échéant, les nouveaux produits et/ou services rendus dans le cadre du projet d’exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 30 voix Pour et 1 Abstention :

Article 1 : De retenir la candidature de Monsieur Jean-Pierre HAMADOUCHE pour assurer l’exploitation des espaces bar/restaurant « LE DIPLOMATE ».

Article 2 : D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’exploitation qui liera le candidat retenu à la Ville de Montataire.

04 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté avec 28 voix Pour, 2 Abstentions, 1 voix Contre

05 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu’il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014 complétée par la délibération du 25 septembre 2017 en vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain - renouvellement	Renouvellement de la concession 15 du 30/08/1960 accordé à M. Gabriel ALMAR, pour une durée de 15 ans.	-	02/01/2019
2	Concession de terrain	Accord donné à M. Gilbert Lelong pour fonder une concession trentenaire	-	09/01/2019

3	Convention de formation	Convention passée avec le Centre de gestion de l'Oise pour une action de « formation réglementaire des membres représentants du personnel au CHSCT », pour un montant de 2.100 €	02/01/2019	09/01/2019
4	Fourniture de matériel pour les formations SST	Convention passée avec la société Sécurimed pour la fourniture de matériel pour les formations SST, pour un montant de 596,57 € TTC	02/01/2019	09/01/2019
5	Contrat de location – habitation	Le logement de type F3 situé dans l'enceinte de l'école J.Curie est attribué à M. Philippe Dubois, pour un montant de loyer de 450 €	02/01/2019	09/01/2019
6	Prestations de vidange pour les services techniques	Les prestations de vidange de la station de lavage (vidange de la fosse et traitement des effluents) sont confiées à Suez pour un montant de 960 € TTC (vidange) et de 252 € TTC/tonne pour le pompage du séparateur hydrocarbure et traitement	02/01/2019	09/01/2019
7	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Thellier Monique pour le renouvellement de 15 ans de la concession 25 du 4/02/1988	-	10/01/2019
8	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Jocelyne Taghon pour le renouvellement de 50 ans de la concession 37 du 16/12/1968	-	10/01/2019
9	Spectacle « Etre là »	Convention de co-production avec la compagnie A vrai dire pour la réalisation du spectacle « Etre là » pour un montant de 3.000 €	10/01/2019	15/01/2019
10	Spectacle « la fabrique à chansons »	Présentation du spectacle « la fabrique à chansons » par l'association Conte là-d'ssus » le 7 mai 2019, pour un montant de 2.967,92 € TTC	10/01/2019	15/01/2019
11	Spectacle « Michel Avalonne – la visite »	Présentation du spectacle « Michel Avalonne – la visite » par l'Ecume le 1 ^{er} mars 2019 au Palace, pour un montant de 800 € TTC	10/01/2019	15/01/2019
12	Spectacle « la mer en pointillés »	Présentation du spectacle « la mer en pointillés » par Bouffou Théâtre le 23 mars 2019 au Palace, pour un montant de 1.899 € TTC	10/01/2019	15/01/2019
13	Partenariat Ville - Amem – Collège	Partenariat Ville – Amem- Collège pour un travail sur les instruments du 26/11/2018 au 17/12/2018 pour un montant de 1.500 €	15/01/2019	18/01/2019
14	Spectacle Rokia Traoré	Présentation du spectacle Rokia Traoré par Rock'A Sound, le 24 janvier 2019 au Palace pour un montant de 10.022,50 € TTC	15/01/2019	18/01/2019
15	Mise à disposition du gîte	Convention entre la Ville et La Faiencerie théâtre de Creil pour la mise à disposition du gîte dans le cadre du « temps fort d'ailleurs » du 24 au 30 janvier 2019	15/01/2019	18/01/2019
16	Convention de formation	Convention passée avec Apave pour une formation « habilitation électrique H2B2 » pour des agents du service bâtiment, pour un montant de 2.054,40 € TTC	17/01/2019	22/01/2019
17	Convention de formation	Convention passée avec AFTRAL pour une formation « permis de conduire C + transport de marchandises » concernant un agent du service voirie, pour un montant de 3.566,40 € TTC	17/01/2019	22/01/2019
18	Convention de formation	Convention passée avec Eco pour une formation « entretien des parquets » pour un montant de 2.200 € TTC	17/01/2019	22/01/2019
19	Convention de formation	Convention passée avec Atova pour une formation « Vmware vSphere : installation, configuration, administration » pour les agents du service informatique, pour un montant de 4.776 € TTC	17/01/2019	22/01/2019

20	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. Christian GERARD pour le renouvellement de 15 ans de la concession 97 du 11 décembre 1988	-	23/01/2019
21	Cession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Denise House pour le renouvellement de 15 ans de la concession 42 du 5/08/1968	-	23/01/2019
22	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Nicole Hardivillez pour le renouvellement de 30 ans de la concession 99 du 10/07/2003	-	23/01/2019
23	Concession de terrain	Accord donné à Mme Renée Berson pour fonder une concession trentenaire	-	23/01/2019
24	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Jacqueline De Weze pour le renouvellement de 50 ans de la concession 32 du 24/10/1988	-	24/01/2019
25	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Raymonde Guidet pour le renouvellement de 30 ans de la concession 2 du 10/06/1958	-	24/01/2019
26	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à Mme Jeannine Romagnoli pour le renouvellement de 15 de la concession 34 du 14/11/1988	-	29/01/2019
27	Achat de places pour le spectacle « GUS »	Achat de 62 places pour le spectacle « GUS », le 21 février 2019, à la comédie des Champs Elysées dans le cadre de la promotion de la culture auprès des jeunes de la commune ; le coût est de 1.054 €	24/01/2019	29/01/2019
28	Spectacle « et ça qu'est-ce qu'on en fait ? »	Coproduction du spectacle « et ça qu'est-ce qu'on en fait ? » avec la compagnie Art Tout Chaud, pour un montant de 3.000 €	24/01/2019	29/01/2019
29	Nuit de la lecture 2019	Présentation du spectacle « Anoumayé » par Apma musique le samedi 19 janvier 2019 à 19 heures à la bibliothèque Paul Eluard, pour un montant de 1.010 € TTC	24/01/2019	29/01/2019
30	Renouvellement adhésion FNCC	Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture pour 2019, pour un montant de 511 €	24/01/2019	29/01/2019
31	Spectacle « chat/chat »	Présentation du spectacle « chat/chat » par la compagnie Zapoï le 23 mars 2019 au Palace, pour 1.200 € TTC	24/01/2019	29/01/2019
32	Occupation sans titre du domaine public	Le pavillon occupé par M. Claude Carbon fait l'objet d'une redevance fixée à 850 €/mois + 150 € pour les fluides	24/01/2019	29/01/2019
33	Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à M. Alain Calvez pour le renouvellement de la case n°1 du 7/11/2003 pour une durée de 15 ans	-	31/01/2019
34	Convention de formation	Convention passée avec la Fédération nationale des marchés de France pour une formation « gérer et organiser les marchés » le 25 mars 2019, pour 3 agents pour un montant de 210 €	29/01/2019	01/02/2019
35	Rénovation du gymnase A. Bellard	Les travaux de rénovation du gymnase A. Bellard sont confiés à : -Eclairage intérieur – BTEC – pour un montant de 48.000 € TTC -Etanchéité de toiture terrasse – Europe toitures – pour un montant de 132.487,78 € TTC	29/01/2019	01/02/2019